

## **Compte rendu de l'audience du 26 septembre 2016.**

L'APES-LP et l'ANPBSE ont été reçues au ministère de l'Éducation nationale par Mme Aurélie Lorrain- Itty, conseillère auprès de la ministre, chargée de la mobilisation pour l'enseignement et l'insertion professionnels, les relations avec le monde professionnel et le développement durable, et Mme Brigitte Trocmé, adjointe à la sous-direction des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie, à la Direction générale de l'enseignement scolaire.

Nous avons été écoutées avec attention et entendues. Les échanges ont été cordiaux et directs, dans une ambiance détendue.

En nous appuyant sur les résultats de l'enquête nationale bac Assp conduite par nos 2 associations auprès des 500 établissements en avril 2016, nous avons abordé les thèmes suivants:

- Bilan des avancées depuis notre dernière entrevue du 29 septembre 2014.
- Améliorations attendues pour le bac accompagnement soins et services à la personne (ASSP)
- La poursuite d'études post bac
- Les conditions de travail des enseignants

### **Bilan des avancées depuis notre dernière entrevue du 29 septembre 2014.**

Quatre avancées notables : en Terminale, il n'y a plus de dossier en prévention santé environnement ni en gestion ; à compter de la rentrée 2016, le CCF de PSE en seconde est supprimé et l'évaluation en période de formation en milieu professionnel (PFMP) de seconde ASSP est transférée à la première PFMP de 1ere ASSP.

C'est un allègement de la charge de travail pour les élèves de Terminales. Cependant, même si les professeurs de biotechnologie et de gestion sont directement impactés par ces changements, les professeurs de sciences et techniques médicosociales n'en ont tiré aucun bénéfice.

### **Améliorations attendues pour le bac accompagnement soins et services à la personne (ASSP)**

Mme Trocmé (ancienne directrice du bureau des diplômes professionnels à la DGESCO) présente à notre dernière entrevue au Ministère rappelle les conditions de création difficile de ce bac ASSP. Il n'y avait pas de soutien du Ministère de la santé, qui ne souhaitait pas un diplôme national de niveau IV pour remplacer l'ex Brevet d'enseignement professionnel « Carrières sanitaires et sociales ». Les associations professionnelles paramédicales à but non lucratif souhaitaient cependant une qualification reconnue, en particulier dans le secteur de l'aide à domicile.

Actuellement, il y a 18000 bacheliers avec l'option structure, et 3500 avec l'option domicile.

- Nous réitérons notre demande ancienne de suppression des deux options pour ce bac avec un tronc commun unique, et le souhait que la PFMP à domicile devienne facultative (ou tout au moins une réduction du nombre de semaines obligatoires pour le stage domicile).

Mme Lorrain Itty ne souhaite pas réduire la durée des 22 semaines de PFMP de façon à ce que ce bac conserve une spécificité professionnelle. En revanche, à partir d'une étude programmée, le ministère étudiera notre demande de suppression des 2 options, ainsi que l'abaissement de la durée obligatoires du stage domicile.

Une étude de perspectives va être commanditée par le Ministère auprès d'un laboratoire universitaire pour caractériser les flux d'élèves pour ce bac, les poursuites d'études et les insertions professionnelles. Actuellement, une des ressources statistiques reste l'enquête obligatoire faite par les chefs d'établissement 7 mois après la sortie des élèves (réponses sur le mode déclaratif).

- Nous souhaitons l'abandon des compétences suivantes exceptionnellement, voire jamais évaluées :
  - Participer à la formation et à l'encadrement de stagiaires
  - Accueillir de nouveaux agents, des bénévoles
  - Participer au contrôle et à la gestion de la qualité
  - Aider à la prise de médicaments

D'autres souhaitent aussi la suppression de la compétence : prendre la parole en tant que représentant de la structure lors de réunions

Après l'exposé de nos arguments, ce point devrait être entériné.

- Nous évoquons les difficultés récurrentes pour trouver des stages. Nous discutons de la question d'envoyer en stage les élèves de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> fin mai et juin. L'exploitation pédagogique à leur retour est toujours bâclée, alors qu'elle est indicative selon BO N°13 du 31 mars 2016.

Cette période de l'année est très difficile pour nous car nous sommes sur plusieurs fronts à la fois : faire cours, répondre à des convocations pour les CAP Petite enfance ( 7 à 15 jours), surveiller les examens ( entre 4 à 7 jours), être de corrections ou jurys d'autres diplômes ( 7 à 15 jours), aller faire les visites certificatives des PFMP (entre 4 à 12 élèves) et participer aux réunions de préparation de rentrée.

Mme Lorrain Itty nous rappelle l'existence d'un pôle de PFMP par académie, dont la mission est de développer un vivier d'entreprise susceptibles d'accueillir des élèves en stage. Nous pouvons nous y adresser en cas de difficultés.

Mme Trocmé précise qu'une durée de stage de 25h/semaine est acceptée pour valider une PFMP. Elle s'engage à donner des directives aux services rectoraux des examens afin que les demandes de dérogations par rapport aux lieux de stage des élèves de l'option domicile soient examinées avec bienveillance.

- Une inquiétude est levée, il n'y aura pas de transformation des LP en CFA. Trois formes d'alternance vont coexister : les PFMP en bac professionnel, le contrat d'apprentissage pour les CFA, et le contrat de professionnalisation.

A côté de cela, un chantier (FRANCE AVENIR) a été démarré par le Ministère avec les recteurs d'académie, les présidents de région, avec la création de 500 formations d'avenir qui donnent la part belle aux services à domicile et aux nouvelles technologies (domotique).

- Nous évoquons le décrochage de certains élèves après la certification intermédiaire en 1<sup>ère</sup>, la marche à gravir en terminale étant trop haute pour certains. Nous évoquons l'allègement des épreuves E 13 (conduite d'un projet d'accompagnement), E32 (conduite d'activités à domicile, et activités d'actions à la santé), voire la suppression de E33 (aménagement d'un espace privé ou projet d'animation), au regard de la charge de travail occasionnée (mobilisation des équipes, des élèves, des professionnels non rémunérés), et de la question du réel réinvestissement des dossiers des élèves dans leur activité professionnelle.

Cela va être mis à l'étude, Mme Lorrain souhaite néanmoins que les élèves produisent des projets rédigés, même si cela leur est difficile car c'est une compétence requise au niveau bac.

- Nous demandons que dans le cahier des charges des prochaines ouvertures de Bac ASSP, l'équipement en moyens informatiques pour une salle de 30, le branchement filaire, et les logiciels nécessaires soient prévus.

Mme Lorrain Itty nous invite à voir cela dans nos régions respectives, car c'est de leur ressort : un guide d'équipement existe. Nous avons l'intention d'interpeller l'Association des présidents des régions de France à ce sujet.

## La poursuite d'études post bac

Nous abordons la poursuite d'études et en particulier les retours suite à notre travail de proximité avec les instituts de formations d'aide-soignant (IFAS) et les instituts de formations d'auxiliaires de puériculture (IFAP).

Avec leur bac ASSP, les élèves ont le bénéfice de 5 modules sur 8 en IFAS, et de 4 modules sur 8 en IFAP quelle que soit leur option. Un certain nombre de places sont réservées en formation pour ces élèves en formation partielle (lors des concours d'entrée, ils doivent obligatoirement choisir entre la formation complète ou la formation partielle). Cependant, les responsables de ces formations font les constats suivants : les techniques d'hygiène, les transmissions, le vocabulaire professionnel ainsi que les techniques de manutention en ergonomie ne sont pas maîtrisées. C'est ainsi qu'un certain nombre d'élèves issus de notre bac sont ajournés, à la suite de démarches de soins insuffisantes en stage et comptant pour l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puéricultrice.

Mme Trocmé nous précise que nous sommes toujours dans l'attente d'une révision du diplôme d'aide-soignant par le ministère de la santé qui devrait s'accompagner d'une redéfinition des modules.

## Les conditions de travail des enseignants

Nous évoquons très rapidement, faute de temps, les conditions de travail des enseignants :

- Les collègues formateurs en secourisme (PSC1-SST-AFGSU) ne sont pas toujours rétribués pour les heures de secourisme effectives, et l'obligation leur est faite de réaliser le plus souvent ces heures pendant les cours, au détriment d'autres compétences du référentiel.
- Les heures de coordination sont rarement rétribuées,
- Les heures nécessaires au contrôle en cours de formation (CCF) ne sont plus rétribuées. L'indemnité de la voie professionnelle de 300 € est insuffisante par rapport au temps de préparation et d'évaluation.
- Les frais de déplacement ne sont pas toujours remboursés (faute de budget suffisant) ou restreints (uniquement billet de train, transports en commun, navigo pour Paris intramuros). Du coup, certains lieux de stages sont abandonnés car trop éloignés.
- En section d'aide-soignant et d'auxiliaire puériculture en lycée, les collègues STMS assurent 20 à 23 h payées 18 heures !
- Les collègues biotechnologies ou STMS titulaires et contractuels se retrouvent avec des emplois du temps sur plusieurs établissements (parfois BMP de 3H), et assument de nombreuses matières différentes, auprès de nombreuses classes. Il n'est pas toujours tenu compte de leurs compétences, une infirmière professeure sera amenée à ne faire que de l'animation. Alors qu'un collègue professeur avec un Diplôme d'état de formateur à l'animation, ou d'assistant social sera amené à ne faire que du soin.
- Les stages du plan académique de formation(PAF) sont insuffisants.  
Les formations au PAF sont disparates entre les académies, les collègues souhaiteraient davantage de stages au plan académique de formation, de qualité et avec une durée suffisante. Ils aimeraient des thèmes qui recouvrent les compétences du référentiel et que les élèves ont à acquérir (certains ont parlé de formations autour des projets, projets d'animation etc..).  
Nous sommes rarement formés ou recyclés en Prévention des risques liées aux activités professionnelles (PRAP), alors que les élèves ont le bénéfice de ce module pour la formation partielle d'AS et d'AP. Du coup peu d'élèves sont réellement formés aux techniques de manutention de patients, c'est d'autant plus étonnant que les troubles musculo-squelettiques constitue la 1ère maladie professionnelle en France.

Mme Lorrain Itty nous suggère de faire la demande de stages PAF supplémentaires auprès de nos rectorats respectifs, cette question est de leur ressort.

Pour finir, nous avons évoqué la difficulté de notre mission en LP, face à des élèves de milieux défavorisés, de plus en plus difficiles et dont certains se radicalisent. Nous allons être amenés à nous démultiplier pour assurer les formations de secourisme en raison du risque attentat. Nous souhaiterions davantage de travailleurs sociaux en LP (une seule assistante sociale qui a un créneau de 2 h au sein du lycée), et d'éducateurs spécialisés comme le stipulait la loi d'orientation de Lionel Jospin en 1989.

Mme Lorrain Itty nous invite à nous rapprocher des instances qui existent dans nos bassins et de nous appuyer sur leurs compétences (PJJ, MDSI, etc..). Nous n'avons pas besoin de l'autorisation de nos chefs d'établissements, sachant que nous sommes membres d'une association.